

Rapport de présentation du Compte Administratif 2019 du budget annexe SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2019

Notre budget Spanc 2019 enregistre une progression de nos recettes comme de nos dépenses avec cependant une augmentation plus forte en dépenses qu'en recettes ce qui a une incidence défavorable sur notre résultat de fin d'exercice.

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	écart en € CA18 à CA19	en %
70	ventes produits	56 107,50	50 085,00	64 067,00	13 982	27,92%
74	Dotations subvention	11 542,00	10 980,00	5 028,00	-5 952	-54,21%
77	Recettes exceptionnelles		6,00			
042	Opérations d'ordre			580,00		
	TOTAL Recettes	67 650	61 071	69 675	8 604	14,09%

		DÉPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	écart en €	en %
011	Charges générales	11 575,50	3 482,64	8 275,31	4 793 €	137,62%
012	Charges de personnel	82 497,67	62 072,08	72 017,99	9 946 €	16,02%
042	Amortissements	166,00	630,52	2 020,80	1 390 €	220,50%
65	créances admises en non valeur	245,00	0,00	208,32	208 €	#DIV/0 !
67	Charges exceptionnelles	275,00	392,50	55,00	-338 €	-85,99%
	TOTAL Dépenses	94 759	66 578	82 577	16 000 €	24,03%

Les recettes propres à l'exercice 2019 s'élèvent à 69 675 € contre 61 071 € en 2018. Elles enregistrent une progression de 8 604 € qui s'explique par un produit de nos prestations facturées en hausse (64 067 € en 2019 contre 50 085 € en 2018).

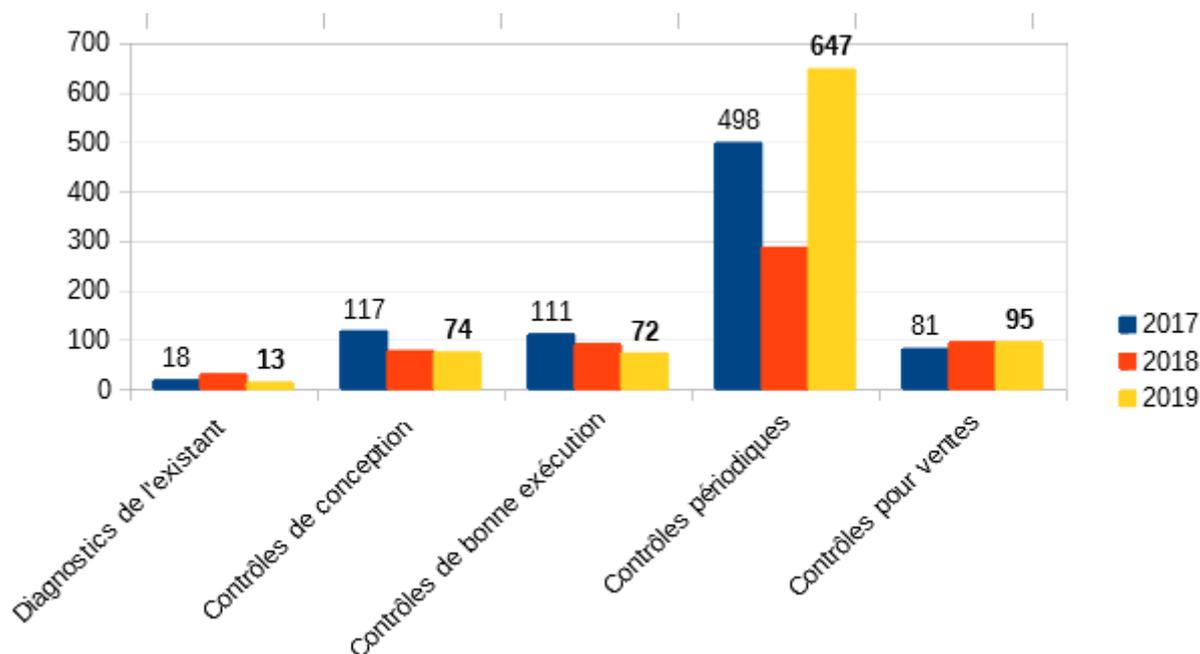
Nos recettes 2019 ont 3 origines : les redevances des usagers (92% des recettes), les aides de l'Agence de l'Eau (7% des recettes 2019) et des opérations d'ordre (0,8%).

Les redevances : facturées pour **64 067 €** avec le détail d'activité ci-après présenté sur 3 exercices :

	2017	2018	2019
Diagnostics de l'existant	18	30	13
Contrôles de conception	117	77	74
Contrôles de bonne exécution	111	91	72
Contrôles périodiques	498	286	647
Contrôles pour ventes	81	95	95
<i>Total activité</i>	<i>825</i>	<i>579</i>	<i>901</i>
<i>variation n-1 en %</i>	<i>14,4%</i>	<i>-29,8%</i>	<i>55,6%</i>

Après avoir enregistré une augmentation de 14,4% de notre activité entre 2016 et 2017, puis une baisse de 29,8% en 2018 par rapport à 2017, notre activité 2019 repart à la hausse avec une progression de 56 % par rapport à celle de 2018.

L'activité 2019 du SPANC par rapport à celle de 2018 et 2017 en graphe:



Cette activité 2019 s'est concrétisée par l'émission de 874 factures contre 737 émises en 2018 et 857 en 2017.

C'est l'activité de contrôle des périodiques qui a nettement augmenté sous l'effet de la progression de notre effectif qui est demeuré stable avec 2 agents sur l'année 2019 (1 adjoint technique et 1 technicien) contrairement à 2018 où nous avons enregistré une vacance de poste sur 4 mois ½ suite au départ de l'adjoint technique (parti en juillet 2018 remplacé en novembre 2018).

Les aides: 5 028 €, versées par l'Agence de l'eau pour les contrôles de conception et de bonne exécution des installations neuves (en référence à notre activité de 2018).

Une recette d'ordre de 580 € correspondant à deux trop versés sur factures (quote part de subvention d'investissement reçue sur le véhicule électrique).

Les dépenses 2019 s'élèvent à 82 577 € (contre 66 578 € en 2018 ;94 759 € en 2017) avec le détail selon les 4 chapitres suivants :

Les charges à caractère général s'élèvent à 8 275 €. Elles consistent pour l'essentiel (à 56%) à des remboursements de frais à hauteur de 4 662 € auprès du SIAEPAC de Fontaine Rouillée pour la mise à disposition du matériel et du traitement du matériel de vidange. A noter qu'en 2018, cette prestation nous a été facturée à hauteur de 1 699 € par le SIAEPAC.

Les autres dépenses relèvent de la téléphonie 230 €, des assurances 315 €, de postes fournitures 193 €, de formation professionnelle 600 €, de l'entretien du véhicule 64 €, de location de la batterie pour le véhicule électrique 895 €, et de la location des vêtements de travail 1 287 €.

Les charges de personnel, 72 018 € comprennent :

- ✓ des charges directes pour la rémunération du personnel remboursé au budget général pour 60 418 € (53 713 € en 2018) et,
- ✓ des charges indirectes de remboursement au SIAEPAC de 11 600 € (contre 8 359 € en 2018) pour la mise à disposition du personnel dans le cadre de la convention sur l'intervention du SIAEPAC sur le territoire de l'ex CCHL en matière de :
 - examen préalable de la conception
 - contrôle de bonne exécution,
 - diagnostic de bon fonctionnement,
 - contrôle périodique,
 - visite en cas de vente,
 - entretien des installations en cas de contrats d'entretien,
 - mise à jour des fichiers,
 - suivi des dossiers de réhabilitation subventionnés par l'agence de l'Eau.

A noter que l'augmentation des charges de personnel est en lien au niveau des charges directes avec notre effectif qui a été stable sur l'année 2019 avec 2 agents.

Les opérations d'ordre concernent les amortissements pour **2 021 €** (on y trouve en plus par rapport à 2017, l'amortissement d'un véhicule)

Des dépenses exceptionnelles pour une annulation de facture émise à tort en 2018 de **55 €**.

Pour la quatrième année consécutive, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice est déficitaire (2016 de - 6 159 € ; 2017 de - 27 110 € ; 2018 de - 5 506,74 € et 2019 de - 12 902 €). Le niveau de notre résultat 2018 (excédentaire de 14 667 €), permet d'atteindre un résultat de clôture 2019 de la section d'exploitation excédentaire de 1 764,67 €. Ce résultat a été repris par anticipation au budget 2020 de Mayenne Communauté lors de son adoption le 5 mars dernier. Compte tenu de ces résultats, une réflexion doit être menée pour préserver l'équilibre du budget annexe qui pourrait induire l'augmentation du prix de nos prestations.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2019

Les recettes s'élèvent à 135 381 € et comprennent les opérations d'ordre liées aux amortissements pour 2 021 € (correspondance avec la dépense de fonctionnement), du FCTVA pour 21 €, du solde de subvention TEPCV pour le véhicule électrique de 3 767 € et les recettes liées à notre rôle de mandataire pour les aides perçues de l'Agence de l'eau à reverser aux particuliers qui entreprennent des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 129 573 €.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2019 se chiffrent à 130 153 €.

On retrouve l'équivalent en dépense de l'opération d'ordre réalisée en recette de fonctionnement pour 580 € et les dépenses liées à notre rôle de mandataire pour l'Agence de l'Eau de 129 573 €.

Après intégration du résultat 2018 excédentaire de 3 404,81 €, la section d'investissement laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de 1 823,52 €. Ce résultat a été repris par anticipation au budget 2020 de Mayenne Communauté lors de son adoption le 5 mars dernier.